



RENNES SAMEDI 17 OCTOBRE EN HOMMAGE À SAMUEL PATY PROFESSEUR ASSASSINÉ

FO ILLE-ET-VILAINE LE DIT AVEC LA PLUS GRANDE DÉTERMINATION : Nous ne laisserons pas les obscurantistes de tous horizons nous faire taire et nous asservir ! FO rend hommage à toutes les victimes de leurs agissements.

CPPAP N° 1020 S 06643
Directeur de la publication Fabrice LERESTIF
Tél. : 02.99.65.36.50 - Fax : 09.57.34.75.43
Courriel : ud.fo35@wanadoo.fr
Site : www.udfo35.fr
<https://www.facebook.com/udfo.illeetvilaine>
Imprimerie Colibri-Rennes / Prix : 0,30 €

INTER-PRO 35
Le Syndicalisme Indépendant
35, rue d'Échange 35000 RENNES
N°219
Déposé le 22 oct. 2020
À distribuer avant le 24 oct. 2020

PIC RENNES ARMORIQUE
P1
LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**INTER
PRO35**

Le SYNDICALISME INDÉPENDANT

**RÉSISTER
REVENDIQUER
RECONQUÉRIR**

BULLETIN MENSUEL D'INFORMATION DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE L'UNION DÉPARTEMENTALE FORCE OUVRIÈRE D'ILLE-ET-VILAINE

**OCT. 2020
N°219
Au sommaire**

- **ÉDITORIAL (P1)**
- **INFO (P2)**
- **NOTRE SÉCU À 75 ANS (P3)**
- **FICHE JURIDIQUE (P4)**
- **TPE 2021 (P5)**
- **EN DIRECT DES SYNDICATS (P6)**
- **EN DIRECT DE L'UD (P7)**
- **CALENDRIER DES STAGES, UL ET AFOC, INFOS ET DESSIN DE PATOCHE (P8)**

Professeur décapité : À Rennes, le syndicat FO appelle à un nouveau rassemblement, lundi à midi, à République.

Ce lundi 19 octobre 2020, un nouvel appel à se rassembler est lancé à Rennes, cette fois par la section locale du syndicat Force Ouvrière.

« La liberté d'expression, la liberté de penser autrement, la laïcité, ont pris un nouveau coup d'une violence inouïe avec l'assassinat d'un professeur d'histoire, suite à l'un de ses cours, exprime le secrétaire général de FO 35, Fabrice Lerestif, dans un communiqué. Force Ouvrière Ille-et-Vilaine le dit avec la plus grande détermination : Nous ne laisserons pas les obscurantistes de tous horizons nous faire taire et nous asservir ! »

... / ... extrait Ouest-France 19 octobre 2020



NOS FONDAMENTAUX

Dans la période trouble que nous subissons, il est plus que jamais nécessaire de garder le cap. Notre boussole ? Nos fondamentaux !

Indépendance, au sens de la Charte d'Amiens, fédéralisme, respect du mandat.

Les tentatives pour nous faire rejoindre le syndicalisme d'accompagnement voire de collaboration ne datent pas d'aujourd'hui.

Mais il est des moments plus propices à ces errements, quand les cœurs et les têtes sont désorientés.

Les mots ont un sens et c'est une guerre insidieuse qui se mène sur ce terrain là aussi.

Ainsi quand Macron qualifie les syndicats de « corps intermédiaires » il se réfère à une conception pétainiste (charte du travail) d'association du capital et du travail.

De même, quand on nous distille, comme une banalité, le terme de « diagnostic partagé », on nous conduit aux antipodes du syndicalisme indépendant.

Quand on commence à partager le diagnostic avec le patronat et le gouvernement on finit tôt ou tard par partager les ordonnances !

Ces tentatives ou tentations existent aussi à FO, ne nous le cachons pas.

Dans cette voie marécageuse, FO serait au mieux un insecte sur le dos s'agitant dans le vide jusqu'à ce qu'on l'écrase et au pire le subsidiaire du pouvoir.

Il est vital que Force Ouvrière retrouve sa force de percussion sur le seul terrain qui vaille, celui de la lutte de classe, celui des résolutions du congrès de Lille qui constituent notre mandat.

Nous n'accepterons aucun couvre-feu sur les revendications !

**"VIVE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, VIVE LA LAÏCITÉ !
QUE VIVE LA SOCIALE ! VIVE LA CGT FORCE-OUVRIÈRE !"**

Rennes, le 19 octobre 2020

Fabrice LERESTIF
Secrétaire Général

INFO

FO Ille-et-Vilaine a pris connaissance des nouvelles dispositions d'ordre sanitaire décidées par le gouvernement.

Présentées (avec nombre de contradictions dans le temps) comme répondant

à des impératifs fondés sur l'expertise scientifique en vue de protéger la santé de la population, elles n'en constituent pas moins des restrictions graves aux libertés individuelles et collectives, notamment en matière syndicale.

Restrictions que nous condamnons car entravant le droit de réunion et de manifestation.

Nous revendiquons le rétablissement de ces libertés dans le cadre du respect des gestes barrières.

FO constate que le gouvernement entend ainsi bailloner l'expression des revendications au moment même où les plans de licenciements se multiplient malgré les aides publiques colossales aux grandes entreprises .

FO Ille-et-Vilaine ne se taiera pas !

Dans l'immédiat, FO estime indispensable que le gouvernement annonce sans délai que les réformes, celle du système de retraite par points et celle de l'assurance chômage, rejetées par l'immense majorité des salariés du privé et du public sont abandonnées et pas seulement reportées au printemps prochain.

Billet du Joël ...

Ouvrières...

Retraite aidant, me voilà devenu apiculteur. Deux ruches et quand même plus de 50 kg de miel pour la première année. Du bonheur...

Mais à y regarder de plus près, me voilà aussi devenu grand patron. En effet, dans une ruche vers la fin mai, début juin, ce ne sont pas moins de 50 à 60 mille abeilles qui travaillent dans la ruche. Je dis bien qu'elles travaillent car si la reine unique passe son temps à pondre (jusqu'à 2000 œufs par jour) et que les quelques 3000 mâles ne font pas grand-chose, les dizaines de milliers d'abeilles « ouvrières » travaillent sans arrêt durant toute leur vie qui n'excède pas 45 jours.

Il faut savoir que du jour de sa naissance à celui de sa mort, l'abeille ouvrière nettoie les cellules, alimente le couvain, soigne la reine et les autres ouvrières, alimente les adultes, ventile la ruche, construit et opercule les alvéoles, reçoit et transmet le nectar, ramène du pollen et du nectar, garde la ruche et bien sûr pendant les trois dernières semaines de sa vie, butine, butine, butine du matin au soir.

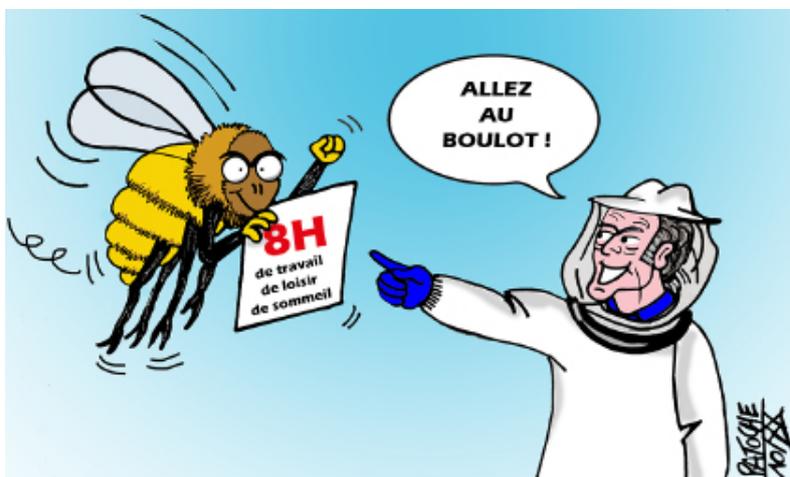
Vous imaginez, pas de 35h, pas de congés, pas de RTT, du travail encore du travail et du matin au soir, 24 heures sur 24 et même pas de salaire.

Je suis à la tête de deux entreprises de plusieurs dizaines de milliers d'ouvrières qui bossent continuellement de leur naissance à leur mort et pas de Comité d'entreprise, pas de délégué du personnel, pas de syndicat. Le rêve quoi.

Je vais peut-être prendre ma carte au Medef et envisager un poste de conseiller en exploitation...

PS : J'oubliais... À part quelques acariens et le frelon asiatique, pas trop de souci à se faire quant au présentiel. Qu'elle soit,

nettoyeuse, nourrice, maçonne, manutentionnaire, ventileuse, gardienne ou butineuse, la mouche à miel fait son boulot, pas besoin de télétravail, pas de confinement, pas de masques FFP2...



JOËL
le 8 octobre



Banderole déployée le 8 octobre, par nos camarades hospitaliers de Janzé sur la 4 voies Rennes-Angers.

"Déclaration confédérale lue le 9 octobre lors du Conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille-et-Vilaine".

**NOTRE SÉCU
À 75 ANS !**

La Sécurité sociale fête ses 75 ans : préserver notre plus grande conquête sociale.

Ce dimanche 4 octobre 2020, la Sécurité sociale soufflait sa 75^{ème} bougie. 75 ans donc, que cette institution, pilier du modèle social à la française, existe, qu'elle assure contre les risques de toute nature des millions de personnes. Elle leur a apporté la garantie qu'en toute circonstance chacune et chacun pouvait assurer sa subsistance et celle de sa famille, et ce, dans la dignité. Car c'était bien là son objet fondamental : répondre à un souci élémentaire de justice sociale en débarrassant les travailleurs des incertitudes du lendemain.

Si elle a pu être critiquée, la Sécurité sociale a montré son action indispensable : donner un accès à toutes et tous, à égalité, aux meilleurs soins et participer ainsi au fait que l'on ait les moyens – parce que collectifs – de développer les meilleurs soins. La crise sanitaire nous démontre une fois de plus la nécessité d'un système de protection sociale fort et au service de tous sur l'ensemble du territoire.

L'étatisation matérialisée par les Lois de Financement de la Sécurité sociale a cependant conduit à ce que la lecture économique – sous l'angle de la contrainte des dépenses publiques – l'emporte au fil du temps avec, pour corollaire, une dégradation de notre système de santé, tant pour les assurés sociaux, que pour les personnels.

La crise de l'hôpital, la situation dramatique des EPHAD, l'engorgement des urgences sont le symptôme de politiques dirigées par l'austérité imposée à notre Sécurité sociale.

Il a fallu la crise sanitaire liée à la Covid 19 pour qu'enfin les besoins, à commencer par la reconnaissance des personnels de santé, soient entendus.

La Sécurité sociale assure l'ensemble des risques liés à la maladie, la vieillesse, les maladies professionnelles et les accidents du travail, ainsi que la politique familiale et les prestations sociales afférentes.

Aujourd'hui, nous sommes à la croisée des chemins et devant un choix de société : continuer la marchandisation de la protection sociale, ou renforcer les valeurs fondatrices de la Sécurité Sociale : égalité d'accès et solidarité.

Il y a 25 ans, FO déclarait : *« Toute démarche conduisant à conjuguer fiscalisation, régime universel et allègement du coût du travail conduit inéluctablement à niveler vers le bas la couverture sociale, à accroître les inégalités, à paupériser les structures collectives de solidarité et à laisser se développer les marchés privés de la santé et de la retraite ».*

Alors que se poursuit la « nouvelle solidarité entre l'État et la Sécurité sociale », qui consiste à transférer à l'État les excédents de la Sécu, un grand débat est plus que jamais nécessaire sur le rôle, la place et le financement de la protection sociale collective dans notre pays, et ce, sur la base des fondamentaux de la Sécurité.

Paris, le 6 octobre 2020

• 1945 : la création.

Les ordonnances des 4 et 19 octobre donnent naissance au système de Sécurité Sociale.

Il s'inspire de la proposition du Conseil National de la Résistance (CNR) et se base sur trois principes : organisation unique, gestion par les interlocuteurs sociaux et financement par des cotisations à la charge des employeurs et salariés.

LA RUPTURE CONVENTIONNELLE (RC)

Dans le secteur privé :

loi du 25/06/2008 de modernisation du marché du travail (période propice aux « positions communes »).

Dans le secteur public :

loi du 06/08/2019 de transformation de la fonction publique (pour une meilleure gestion de la ressource humaine) applicable du 01/01/2020 au 31/12/2025.

Ni une démission, ni un licenciement, c'est une rupture d'un **commun** accord d'un CDI sans condition d'ancienneté. Le salarié quitte alors son emploi avec ses congés payés et une indemnité conventionnelle de rupture (à minima égale à l'indemnité de licenciement). Il a le droit au chômage (s'il a travaillé le nombre d'heures requis).

L'employeur et le salarié signent un document **CERFA** (officiel) qui sera ensuite transmis à l'inspection du travail pour contrôle et validation. La rupture du contrat de travail n'intervient pas tout de suite mais au bout d'un mois et demi environ. Il n'y a pas de préavis.

*(La procédure peut vous être expliquée sur simple demande**).*

Avant de signer une rupture conventionnelle, il doit y avoir un entretien préalable (mais la convocation par écrit n'est pas obligatoire). La pression exercée peut être importante, ne restez pas seul :

Salariés de petites entreprises (-10 salarié-es.) ou n'ayant pas de représentants du personnel élus :

FO vous assiste ! Les conseillers du salarié spécialement formés sont disponibles pour vous aider.

Si vous avez des représentants du personnel, vous pouvez vous faire accompagner par un salarié de l'entreprise (privé) ou un représentant syndical (privé et public).

Que peut-on négocier ?

- Une indemnité supplémentaire à l'indemnité de licenciement. Le montant de négociation est libre, cela dépend du rapport de forces, c'est-à-dire que cela dépend des arguments employés, du contexte et de la force de conviction.
- Attention :** En cas de négociation d'un montant supérieur, Pôle Emploi intègre une partie du montant pour le calcul de la carence. A noter que le montant de l'indemnité conventionnelle de rupture est non imposable (si < 82 272 €).**
- Une dispense d'activité pendant toute la durée de la procédure conventionnelle (1 mois et demi), ou le placement de ses congés payés ou des congés sans solde ou autre.
- Le versement de primes, la remise d'une lettre de recommandations etc...

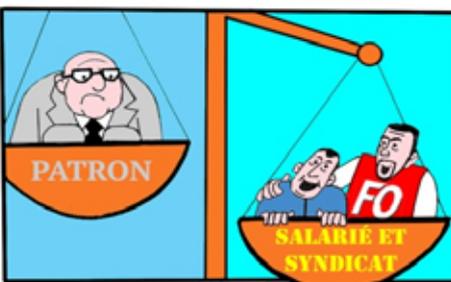
Quels arguments faire valoir ?

Faire état de son éventuel projet professionnel ? De sa reconversion ? De son mal être au travail ? Faites plutôt état « d'économie de salaires », « de litiges évités », « de la non obligation employeur de reclassement, de formation, d'adaptation au poste », « d'absence de préavis ».

Et si je ne veux pas de rupture conventionnelle ?

Rien ne vous oblige à l'accepter ! Secteur public ou secteur privé, la proposition d'une rupture conventionnelle peut être un moyen de pression pour vous mettre au pas. **Contactez le syndicat.**

COMMISSION JURIDIQUE



Quelques pièges à éviter :

- S'empresse d'accepter la RC.
- Donner des informations sur sa vie privée et ses perspectives d'avenir.
- Formaliser des écrits sans avoir réfléchi à la stratégie. (évités toute trace écrite sans avoir consulté le syndicat)

**** SALARIÉS DU PRIVÉ, FONCTIONNAIRES ET CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC, NE RESTEZ PAS SEUL, CONTACTEZ FO ET DEMANDER CONSEILS AUX CAMARADES DE LA COMMISSION JURIDIQUE. ENSEMBLE NOUS CALCULERONS VOS DROITS ET TROUVERONS DES SOLUTIONS.**

Céline CUSSAC, pour la commission juridique

COMMISSION JURIDIQUE - Contact : juridiquefo35@gmail.com
Réunion les 1^{er} vendredi du mois, 9h30, à l'UD, ouvert aux syndiqués

ÉLECTIONS TPE : VOIX PAR VOIX !

TPE 2021

Les élections dans les Très Petites Entreprise (moins de 11 salariés) auront lieu en janvier 2021. Elles sont importantes pour déterminer la représentativité.

Comme ce ne sont pas les employeurs qui feront voter pour nous ...
Nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes et notre force militante.

Si chaque militant(e) ou adhérent(e) trouve **un électeur TPE** qui accepte de voter pour nous c'est gagné !
Tout le monde en connaît un dans sa famille, ses proches, ses voisins (assistante maternelle, coiffeur, secrétaire médicale ...)

CHAQUE VOIX COMPTE !!! NOUS COMPTONS SUR VOUS.

Que sont les TPE ?

Les très petites entreprises comptent de 1 à 10 salariés (soit moins de 11) et emploient en moyenne trois salariés. Cependant, plus d'une sur trois n'en compte qu'un seul. En France, la majorité des entreprises sont des TPE, on en compte ainsi quelque deux millions (un million hors secteur agricole).

Les TPE ont davantage recours au travail à temps partiel que les entreprises de plus grande taille.

La proportion de femmes salariées à temps partiel dans les TPE est deux fois et demie plus importante que celle des hommes (41,4 % contre 15,5 %).

Les TPE et les petites entreprises représentent un emploi sur deux en Bretagne.

La Bretagne compte près des 250 000 entreprises. 70% d'entre elles n'emploient aucun salarié.

Les TPE de moins de 10 salariés représentent 9 entreprises sur 10 soit un total de 160 000 salariés, soit près d'un emploi sur quatre.

Nos candidats :

CUSSAC	Céline	Assistante juridique	35
VALADAS	Paul	Assistant juridique	22
LE NOUVEL	Véronique	Assistante Maternelle	22
CHARLOT	Florian	Assistant juridique	29
DOUY	Marie-Gabrielle	Comptable (Notariat)	29
DELABY	Jean-Pierre	Préparateur pharmacie	56
COGUEN	Sylvie	Secrétaire	56
GUEGAN	Philippe	Technicien d'acastillage, dieseliste marine	22
MATEU	Fabienne	Comptable	35
LE COURTOIS	Éric	Secrétaire général	22

ÉLECTIONS

TPE
2021

25
JANVIER

au
7
FÉVRIER



JE TRAVAILLE
DANS UNE STRUCTURE
DE MOINS DE 11 SALARIÉS

Le particulier-employeur, une entreprise ou une association de moins de 11 salariés sont des « Très Petites Entreprises » dites TPE.

Quels sont
mes droits ?

Je suis électeur TPE

Nom

Prénom

Entreprise :

Tél. portable :

Mail :

Coupon à retourner à : UDFO 35 rue d'Échange 35000 RENNES



ÉLECTIONS

WINKHAUS carton plein pour FO

Des élections avaient lieu fin septembre dans l'entreprise Winkhaus (métallurgie).

FO, nouvellement implantée, y fait carton plein !

Bravo à Laurent et Christian

FNEC-FP :

À l'appel de l'intersyndicale départementale d'Ille-et-Vilaine FO, FSU, SUD, CGT et CNT, un rassemblement a eu lieu devant le rectorat de Rennes le 14 octobre 2020, pour dénoncer la convocation de 4 syndicalistes de MELLE (Deux-Sèvres - Académie de POITIERS), en CAPA disciplinaire, suite à leur mobilisation contre les E3C, réforme du Baccalauréat, rejetée par une large majorité.

L'administration accuse les collègues d'un manquement à la dignité, d'une incitation à l'émeute et de blocage d'un établissement public pendant le déroulement des épreuves de contrôle continu.

Nos collègues n'ont commis aucune faute !

Ces capa disciplinaires n'ont aucun fondement et sont inacceptables, sauf à considérer que faire grève constitue en 2020 est une faute grave, ce qui est un comble. **L'intersyndicale exige l'abandon des poursuites.**

Mostafa BOULIL, pour la FNEC-FP



STOPPONS LA RÉPRESSION SYNDICALE



Rennes 1^{er} octobre, la FNEC-FP FO 35 diffuse des tracts pour les élections professionnels au CNED.

STAGE DÉCOUVERTE :



Un stage réussi !

Le stage qui s'est déroulé à l'UD du 28 septembre au 2 octobre a été une vraie réussite.

On mesure le succès d'un stage découverte notamment (à destination des nouveaux camarades) à l'envie que donne celui-ci de s'impliquer dans l'activité syndicale et dans la vie de l'interprofessionnel.

À l'issue de celui-ci, les camarades unanimes, du public comme du privé, se sont déclarés renforcés dans leur conviction qu'ils ne s'étaient pas trompés de maison.

Merci à Fernando, l'animateur

Billet d'humeur ...

La fédération de la métallurgie recrute !

Le congrès de la fédération FO de la métallurgie s'est tenu à Nice.

Frédéric Homez, son secrétaire général, y a rendu hommage à Jean-Claude Mailly l'un des invités, qui en retour a annoncé son adhésion à la fédération des métaux.

Nul doute qu'avec une telle recrue (devenue en 2018 consultant dans la société Alixio de Raymond Soubie ancien conseiller "social" de Sarkozy) les dirigeants de cette fédération fassent trembler le patronat et Macron !

On est décidément bien loin de l'esprit de la Charte d'Amiens.

MAURICE

GARDER LE RISQUE DÉPENDANCE AU CŒUR DE LA SÉCU.

Lors de la création de la Sécu, en octobre 1945, les ordonnances créent une seule branche : les droits sont identiques pour l'ensemble des salariés et le financement est unifié. C'est la solidarité intergénérationnelle.

Ce sont les ordonnances de 1967 qui créent 3 branches distinctes : maladie, vieillesse, famille. Puis en 1994, la 4^e branche : accidents du travail et maladies professionnelles.

Au lendemain du déconfinement lié au Covid 19, le gouvernement propose la création d'une 5^e branche « autonomie des personnes âgées ». Jusqu'à présent, les personnes dépendantes (Parkinson, Alzheimer, maladies ou accidents créant de la dépendance) relèvent de la branche maladie de la Sécurité Sociale. Là encore, le Covid a bon dos. Car dès 2018, Emmanuel Macron déclarait : « *Un dernier âge de la vie est en train de se créer sous nos yeux, celui de la dépendance ou de l'autonomie réduite. C'est un nouveau risque qu'il nous faut construire.* »

Récemment, la CFDT – encore elle ! - déclare que cette 5^e branche serait « une avancée majeure » et préconise un financement combiné : une fraction de la CSG, la réaffectation de la CRDS, une taxation sur toutes les successions...

À la mi-septembre, l'annonce est faite d'une augmentation de la CSG pour les retraités pour financer la dépendance et la perte d'autonomie, annonce annulée dans les jours suivants.

Toutes ces propositions confirment que le financement de cette 5^e branche sortirait de la Sécu pour être basé sur l'impôt. En clair, ce 5^e risque est une attaque contre la Sécurité Sociale. D'ailleurs la gestion de cette 5^e branche serait confiée à la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) créée en 2004, après la canicule.

Comme l'explique « la Lettre de l'Union Confédérale des Retraités FO (l'UCR) : « *C'est comme le Canada Dry, la 5^e branche, ça aura la couleur de la Sécu, l'odeur de la Sécu, le goût de la Sécu mais... ce ne sera pas la Sécu !* »

Devant le **Haut Conseil de la Famille Et de l'Âge** (HCFEA), consulté sur ce dossier le 23 juillet dernier, 5 organisations (FO, CGT, FGR-FP, FSU et UNRPA) ont fait une déclaration commune revendiquant « l'intégration du risque « aide à l'autonomie » dans la branche maladie, financé par les cotisations et prises en charge à 100 % par la Sécurité Sociale » et rappelle que « la situation de perte d'autonomie d'une personne peut arriver à tout âge » et que celle-ci « fait partie des aléas de la vie, tout comme les risques maladie, maternité, invalidité, décès. »

UNE QUESTION SE POSE :

comment la Sécu peut-elle financer la prise en charge de la perte d'autonomie et la dépendance ?

UNE SEULE RÉPONSE :

LA RESTITUTION DES MILLIARDS D'EXONERATIONS PATRONALES ANNUELLES, PLUS DE 100 MILLIARDS PAR AN !

Monique BOUZIN, secrétaire de l'UDR-FO 35, pour le bureau de l'UDR-FO 35.

**EN DIRECT
DE L'UD**



PETIT MOT DES TRÉSORIERES :

La fin d'année approche doucement, si ce n'est déjà fait il va falloir penser à effectuer le paiement du matériel syndical : cartes aux fédérations et timbres 2020 à votre UD préférée !

Avec votre paiement UD n'oubliez pas de nous indiquer le nombre de timbres retournés aux fédés (voire ceux déclarés perdus) afin que les trésoriers puissent effectuer un suivi de ceux-ci. Par ailleurs ces éléments devront être saisis dans e-fo.

Comme toujours nous sommes à votre disposition pour vous épauler dans ces démarches administratives nous sommes facilement joignable à l'adresse : tresorerie.udfo35@orange.fr.

Enfin sur le même thème, l'année 2021 est ouverte sur e-fo. Vous pourrez dès votre paiement 2020 effectué, y commander notamment vos timbres 2021 (pour certaines structures c'est le syndicat national qui passe les commandes).

Nous vous précisons qu'il est possible d'effectuer plusieurs commandes tout au long de l'année, pour coller au plus près de vos besoins et ainsi éviter au maximum les retours et pertes.

TRISTE NOUVELLE

Notre camarade Daniel Quéru ancien responsable de FO Gomma et membre de la CE nous a quitté ce 1^{er} octobre.

À sa famille, à ses proches l'UD apporte son fraternel soutien.



Daniel en 2011 à l'AG de l'UD

Il m'appelait toujours « mon camarade » avec un air malicieux. Avec beaucoup d'autres, il était de « la Gomma » et bien que la convention collective fût celle de la chimie, pour moi c'était un métallo car la Barre Thomas à l'origine, c'était l'usine Citroën. Avec ou sans chasuble, il était de toutes les manifs et nous avons vécu des moments toujours sympathiques même dans les situations difficiles. L'organisation comme moi-même avons toujours pu compter sur lui.

Salut, mon camarade.
Joël

ET PAS PLUS
DE 6
EN RÉUNION !

Pom' Pom' Pom'
Bonne nuit
les petits...



ABROGATION DES LOIS SCÉLÉRATES SUR LES RETRAITES

- ▶ Retour au droit à la retraite à 60 ans à taux plein.
- ▶ Blocage de tout allongement de la durée de cotisation et retour aux 37,5 annuités.
- ▶ Maintien du système solidaire de la répartition (contre le système par points) et retour au calcul sur les dix meilleures années dans le privé.
- ▶ Maintien du code des pensions et du calcul sur les six derniers mois dans le public.
- ▶ Revalorisation des pensions.

Pour FO, le dossier n'est pas clos, rien n'est réglé, FO ne lâchera pas !



nos stages

STAGES CFMS 2021

Attente de confirmation
de dates de la confédération...

SI LES DATES NE VOUS CONVIENNENT PAS,
il est possible de s'inscrire à un stage identique
dans les départements 22, 29 ou 56.

NE PAS HÉSITER À NOUS CONTACTER :
02.99.65.36.50 ou ud.fo35@wanadoo.fr

NOS Unions Locales

RENNES

35, rue d'Échange 35000
RENNES

02.99.65.36.60

ulforennes@gmail.com

ST MALO

8, rue Ernest Renan 35400 SAINT MALO

09.66.96.37.97

ulfostmalo@wanadoo.fr

Mardi et vendredi 9h-12h et 14h-17h

GUICHEN

07.83.67.25.78

ulfoguichen@gmail.com

FOUGÈRES

7, rue Charles Malard 35300 FOUGÈRES

02.99.99.00.49

ulfofougeres@orange.fr

Tous les mardis après-midi,
(juridique : un lundi sur trois)

VITRÉ

13, rue Pasteur 35500 VITRÉ

02.99.74.42.80

ulfovitre@orange.fr

Vendredi 11h30-14h30

REDON

1, rue du Tribunal 35600 REDON

02.99.71.16.80

06.26.88.51.88

fo.redon@yahoo.fr

PERMANENCES

AFOC

35

Informier
Conseiller
Défendre
Représenter
Accompagner

L'AFOC 35

n'assure pas
de permanence
en cette période
difficile.

CONTACTEZ NOUS
POUR PRENDRE
RDV

POUR PLUS D'INFOS :



Pensez à vos timbres :
commande, paiements
et suivi sur eFO.

TIMBRES 2020 : 4,95 €
tresorerie.udfo35@orange.fr